

**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 20 septembre 2014, de 9h30 à 16h30**  
**A Marignane, hôtel Pullmann**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion** : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe)** : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Jo VRIJENS
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Non représentée
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

## Sont également présents :

Jean-Louis BLANCHARD, Président de la Fédération  
Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN  
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN  
René CAVALLO, Trésorier de la CTN,  
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN  
Eric BERGMANN, Référent CMPN  
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable  
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT

Les Instructeurs Nationaux :

Yves GAERTNER  
Pascal MONESTIEZ  
Guy ZONBERG

## Sont excusés :

Richard THOMAS, DTN  
Pascal YAN, Pilote du Groupe de Travail « Filière encadrants »

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

-----

### **1 Mot du Président**

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants en précisant que le Best Western n'a pas été en mesure de nous accueillir pour cette fois. C'est donc après accord du Trésorier Général que l'hôtel Pullmann a été retenu. Il précise qu'en fin de matinée, nous aurons une présentation d'un nouveau système de gilet stabilisateur automatique baptisé Diodon. Il annonce également que le Président Jean-Louis BLANCHARD nous rejoindra dans la matinée.

### **2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 24 mai 2014**

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 24 mai 2014 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **3 Informations, remarques et retours CDN**

#### **MFT et Mémento :**

Ils ont été adoptés par le CDN, il restait quelques coquilles qui ont été corrigées depuis.

#### **Les IN et INS :**

A été nommée IN : Gaëlle BLANC-KERGOULAY.

Ont été nommés IN Hors Classe: Gabriel VASSEUR, Raymond LEFEVRE et Gérard PUIG.

Ont été retenues en cursus d'INS : Anne-Solange DESSERTINE, Marjorie DUPRE-POIGET, Marie-Laure GARRIER et Alexandra GRAN.

### **Les modalités d'obtention d'un Diplôme délivré par l'Etat :**

L'une des voies d'obtention des diplômes d'état est le test européen.

Jusqu'à aujourd'hui on donnait une carte CMAS aux récipiendaires, sur leur demande. N'ayant pas de diplôme mais seulement une carte professionnelle, ils rentraient donc de fait dans le système fédéral.

A partir de maintenant leur sera fournie une carte de moniteur associé, d'une durée limitée à celle de leur carte professionnelle. Ceci dit, il est à noter que cela ne concerne que 2 personnes sur l'ensemble du territoire national.

### **Non-diffusion des documents des projets en cours :**

Jo VRIJENS a été destinataire de quelques retours du terrain sur le nouveau Mémento, alors même que le document de projet n'était pas encore diffusé. Il rappelle donc à nouveau qu'il n'y a pas lieu de diffuser les documents de projet à qui que ce soit, même pour des intentions qui paraissent louables. Ces documents doivent rester internes à la CTN tant qu'ils ne sont pas officiellement diffusés.

### **Le Mémento :**

Le Mémento, conçu pour être destiné aux plongeurs, est à présent disponible sur le site de la CTN. L'architecture des compétences qui y figure sera reprise telle quelle dans les futurs nouveaux passeports.

### **L'organisation des examens de GP-N4 :**

Jo VRIJENS demande aux CTR de communiquer largement sur la nouvelle possibilité d'organiser des examens de GP-N4 par des MF2, sans que soit nécessaire la présence d'un Instructeur Régional.

### **La Plongée Sportive en Piscine (PSP) :**

Devant l'engouement pour cette activité qui semble très porteuse et vecteur de nouvelles licences, il est probable que le CDN crée prochainement une commission « PSP ». Jo VRIJENS demande donc aux Experts du Collège d'effectuer une ultime lecture critique des épreuves et déterminer si les diverses épreuves sont compatibles avec nos habitudes en termes de sécurité, etc...Ce sujet sera présenté lors du séminaire des IN.

### **La FSGT :**

La Martinique a été confrontée à un problème connu en métropole, à savoir des candidats ayant subi un échec dans des examens fédéraux de GP-N4 et de MF1, qui reviennent très peu de temps après avec un brevet FSGT équivalent en poche.

On constate également qu'un nombre significatif de plongeurs vont et viennent d'un système à l'autre afin de choisir le système le plus avantageux pour eux à un moment donné, profitant ainsi des systèmes de reconnaissance pour suivre la voie la plus facile et la plus rapide.

La question est également soulevée au sujet des SCA qui restent à la FFESSM en faisant 11 licences, mais qui ne réalisent que des licences et des brevets FSGT.

**Proposition :** que le CDN examine la possibilité de mettre en place des mesures à définir

*Vote : Abstention : Midi-Pyrénées*

*Pour : toutes les autres CTR*

*Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

## **4 Le certificat médical**

En préambule, Jo VRIJENS remercie Eric BERGMANN pour sa gestion des difficultés qu'il rencontre en tant que Président de la CNMP pour se positionner entre la commission médicale et la commission technique, et le remercie pour cela.

Après un rappel des circonstances de la mise en place des nouvelles modalités concernant le passage des N2 et N3 par le CDN, qui a été mal vécue par certains médecins, Jo VRIJENS regrette que le règlement médical n'ait pas été mis à jour depuis 3 ans, alors que notre MFT y fait sans cesse référence.

Il a donc pris la décision de retirer toute référence à ce règlement médical, et rappelle qu'il a publié un tableau récapitulatif des obligations de certificat médical pour clarifier la situation.

Il est rappelé que la délivrance d'un certificat médical pour le passage du N2 ou N3 par un généraliste n'est pas une obligation, mais que la CTN a conseillé de faire appel chaque fois que possible à un médecin fédéral, etc...

## **5 La RSE**

Eric BERGMANN constate que de nombreux candidats abordent cette épreuve dans un état d'esprit stressé, ce qui est contraire à une réalisation en sécurité de cet exercice, qui demande avant tout une certaine sérénité.

Faisant référence à un récent accident mortel intervenu lors d'une formation, il rappelle que cette épreuve reste tout de même vectrice d'accidents, et trouve qu'il est regrettable que quelqu'un perde la vie simplement pour une activité de loisir.

Jo VRIJENS rappelle que la réflexion commune à la CNMP et la CTN a toujours été de dire que l'on ne pouvait pas estimer le nombre de vies sauvées, mais que l'on constate qu'elle en coûte quelques-unes de temps en temps.

Il pense que la RSE a fait son temps, mais ne souhaite pas supprimer cette épreuve, car avec trop d'épreuves supprimées dans l'eau, nos formations et examens perdraient de la substance. Il penche plutôt pour la remplacer par une autre épreuve, plus orientée vers une démonstration technique, qui a quelque peu disparu de nos examens il faut le reconnaître.

De son côté, Jean-Louis BLANCHARD, arrivé comme prévu en réunion entre-temps, s'inquiète lui aussi de la disparition progressive des épreuves dans l'eau de nos examens, en tant que Président de la Fédération mais également en tant que technicien, étant lui aussi Instructeur National.

Il estime que cette disparition nous crée un certain problème d'image. En effet, comment concevoir un brevet d'encadrant qui comporterait plus d'épreuves théoriques ou pédagogiques à terre que d'épreuves dans l'eau, alors qu'il s'agit là de l'essence même de notre activité ?

Il indique également que le DTN s'étonne de son côté du manque d'épreuves de démonstration technique, d'« épures », dans la formation du moniteur, alors que cela existe dans toutes les autres pratiques sportives.

Il rappelle le rôle premier de la Fédération, qui est une fédération sportive avant tout, même si notre activité de plongée scaphandre est un « sport de loisir », selon le terme qu'il utilise pour la définir.

Ceci dit, il précise qu'il est bien clair que ces remarques visent uniquement les encadrants et les moniteurs, et en aucun cas les plongeurs qui sont quant à eux clairement dans une pratique sportive de loisir.

En conclusion, il souhaite conserver un minimum de condition physique et de technique dans les examens de cadres, sans pour autant retomber dans l'image du « nageur de combat » dont nous sommes fort heureusement sortis... Le tout est donc de savoir où placer le plus justement possible le curseur.

En conséquence, Jo VRIJENS propose de créer un groupe de travail qui aura pour mission de réfléchir à une nouvelle épreuve à vocation de démonstration technique, destinée peut être à remplacer la RSE.

**Proposition** : Mise en place d'un groupe de travail dont la mission sera de réfléchir à une nouvelle épreuve destinée éventuellement à remplacer la RSE

**Vote** : *Pour : toutes les CTR*

*Proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

Volontaires pour ce groupe de travail :

Olivier BELAUD, Georges COPPOLA, Claude DUBOC, Bernard FABIANI, Yvon FAUVEL

## **6 Intervention de Jean-Louis BLANCHARD**

### **6.1 – La Plongée Sportive en Piscine (PSP) :**

On constate un succès grandissant de cette activité, au point qu'il existe déjà des compétitions alors même que l'activité n'est pas encore structurée en France. C'est une activité qui attire énormément de monde, qui soulève l'enthousiasme des spectateurs, et qui donc semble être un vecteur très intéressant de l'accroissement des adhésions à la Fédération, ou du moins de la fidélisation des personnes déjà licenciées à la fédération.

Il est donc temps de réagir, ainsi est-il prévu de créer une commission nationale en 2015. En effet, cette activité ne pourra pas se trouver dans le périmètre de la CTN, puisqu'elle s'inscrit dans le champ sportif, avec des équipes, des sélections, des juges, des chronométreurs, des compétitions, etc..

Jean-Louis BLANCHARD confirme la demande à la CTN annoncée par Jo VRIJENS, à savoir qu'il souhaite qu'une communication soit faite devant le collège lors du prochain séminaire (du 9 au 11 novembre à St Malo). Il ne s'agit pas pour le Collège d'expertiser dans les détails les épreuves de la PSP puisque tout cela a déjà été validé et approuvé par le CDN lors de l'olympiade précédente et a permis à ce que des compétitions de PSP se fassent au sein de la fédé depuis quelques années.

Il s'agit en revanche que les IN aient une information et une appropriation forte de la PSP car ils en seront ainsi, il l'espère, les premiers ambassadeurs.

Cela n'empêche pas, évidemment, que si lors du séminaire ils repéraient une « faille » alors ils pourraient le signaler en direct.

## **6.2 – La CMAS :**

Jean-Louis BLANCHARD rappelle que la FFESSM est toujours partie prenante dans la CMAS, puisqu'elle participe au trois comités, notamment au travers de la présence de Jo VRIJENS au comité technique.

La France discute avec la CMAS pour asseoir la promotion de l'image commune, dont il semblerait qu'une issue positive soit envisageable pour la fin de l'année.

## **6.3 – La FSGT :**

Jean-Louis BLANCHARD indique que l'action de la FSGT n'est qu'une cause mineure de la baisse des brevets et des licences de la FFESSM.

Il rapporte que la FSGT est dans une politique d'entrisme depuis quelques années, visant à prendre des « parts de marché » sur les différentes activités sportives et pas seulement la plongée, et plus particulièrement de façon récente dans le milieu associatif.

Il liste donc les actions qui sont envisageables en réponse à cette politique, en reprenant et en détaillant le propos déjà tenu plus tôt par Jo VRIJENS sur le sujet.

## **6.4 – L'environnement spécifique :**

Tout le monde entend parler de l' « environnement spécifique », pour autant la définition en reste floue, comme l'interprétation qu'en font les pouvoirs publics.

Lors d'une consultation lancée par le Ministère au sujet des professions réglementées, et qui est coordonnée par le CNOSEF, la fédération a rédigé un mémento qui rappelle plus précisément cette notion, par rapport notamment à la définition européenne (qui est différente de la définition française), par rapport aux certifications ISO, par rapport aux avantages et inconvénients que nous avons à être dans cet environnement ou pas, etc...

Il rappelle le ferme attachement de la Fédération à cette notion, qui nous permet entre autres de maintenir une façon de pratiquer qui nous est chère.

## **6.5 – La baisse des licences et des certifications :**

Jean-Louis BLANCHARD présente une analyse des licences et brevets de Niveau 1 délivrés par les clubs et SCA au 15 septembre, sur les deux années fédérales 2012/2013 et 2013/2014.

L'année dernière la Fédération a perdu 2.000 licences et cette année la baisse a été de 3.000 licences, la Fédération retombe donc à 145.000 licences environ après avoir frôlé les 150.000 licences.

Bien que la FFESSM figure parmi les fédérations épargnées (certaines ont perdu jusqu'à 20% de licences), il faut tout de même en rechercher les raisons.

Jean-Louis BLANCHARD expose sa vision, en exposant les raisons qui selon lui sont les principales :

- 1- La crise économique :  
Elle n'est pas de notre ressort, mais il est peut-être possible d'envisager par exemple de nouvelles modalités de facturation et d'encaissement des cotisations dans les clubs. En effet, traditionnellement les clubs associatifs demandent une cotisation en début d'année fédérale, ce qui représente une certaine somme à déboursier d'un coup pour les plongeurs, ce d'autant plus que ce phénomène est démultiplié pour les familles. Il pense qu'il conviendrait certainement de généraliser. Peut être que les clubs pourraient envisager le lissage de l'encaissement des cotisations sur l'année,
- 2- Les conditions environnementales :  
Pour la 2<sup>ème</sup> année consécutive, la météo du mois de juillet a été particulièrement mauvaise, et même le mois d'août pour certaines régions. Ceci ne favorise évidemment pas la pratique estivale, donc la prise de licences et la délivrance de brevets.  
Par ailleurs, il y a de moins en moins de piscines et de créneaux disponibles sur l'ensemble du territoire national, il y a donc aujourd'hui moins de possibilités qu'il y a 5 ans pour un club de proposer des activités aux adhérents à des créneaux en nombre suffisant et à des heures raisonnables.
- 3- L'environnement concurrentiel qui s'applique également, chose relativement nouvelle, au secteur associatif, qui subit lui aussi l'émergence d'autres agences de certification que la FFESSM.

Il engage la CTN à réfléchir à des actions techniques qu'il serait possible d'envisager, en parallèle à la réflexion qui sera menée au niveau politique national.

## **7 La capitalisation des acquis dans la filière encadrant**

En l'absence de Pascal YAN et Patrick LAMERAT, retenus pour cause de la grève des pilotes d'Air France, Jean-Noël TRUCCO fait le point sur les travaux en cours.

Après les remarques des participants, Jo VRIJENS propose de remettre la rédaction en forme pour diffusion aux Présidents de CTR en novembre, en vue de la présentation du projet finalisé lors de la CTN de janvier 2015 puis du vote au CDN de février 2015, avec objectif de mise en application en septembre 2015 pour la nouvelle saison.

## **8 Handisub**

Pascal CHAUVIERE présente un état des lieux : beaucoup de formations EH1 sont effectuées en région, un stage MFEH2 est prévu en 2015, des MFEH2 sont présents dans à peu près toutes les régions.

Actuellement, 110 plongeurs sont qualifiés, des épreuves de PSP pour plongeurs en situation de handicap ont été réalisées. Le tout premier stage de PESH40 a été réalisé.

Pascal CHAUVIERE propose une modification sur le EH1, pour y ajouter un module additionnel « handicap mental / psychique / cognitif ».

## **9 Les retours sur les nouvelles épreuves du MF2**

Daniel HURON présente les retours sur les épreuves 13 et 14 des examens MF2 qui se sont récemment déroulés.

Globalement ces épreuves sont jugées bien adaptées, quelques remarques sont cependant remontées.

Il présente plusieurs possibilités d'évolution de ces épreuves pour prendre en compte les remarques formulées.

Jo VRIJENS propose de diffuser le document de Daniel HURON dans les CTR avec retours pour le 30 novembre, et mise au vote à la CTN de janvier 2015 pour rentrer en application sur les premières sessions de MF2 de l'année 2015.

## **10 Les retours sur les nouvelles épreuves du GP-N4**

Eric HEBERT présente les retours sur les nouvelles épreuves des examens de GP-N4 qui se sont déroulés au cours de l'année dans les différentes CTR.

Globalement ces épreuves sont jugées elles aussi bien adaptées, mais là encore quelques remarques sont remontées.

Il présente plusieurs possibilités d'évolution de ces épreuves pour prendre en compte les remarques formulées.

Là aussi, Jo VRIJENS propose de diffuser le document d'Eric HEBERT dans les CTR avec retours pour le 30 novembre, et mise au vote à la CTN de janvier 2015 pour application immédiate.

## **11 Le Collège des IN**

Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN, présente l'état actuel et les perspectives d'évolution du Collège.

Il indique que 26 IN seront concernés par la mise en place du statut d'Expert à partir de 2015.

Ensuite, 3 à 4 IN en moyenne passeront en statut d'Expert par an. Il y aura donc un besoin potentiel identique d'intégration d'INS, sachant qu'actuellement les besoins pour assurer les stages et examens MF2 sont de l'ordre de 80 IN.

Il rappelle les modalités de demandes de postes d'INS « normales » et d'INS « spécifiques » (actuellement les candidatures féminines).

Les dossiers de candidature d'INS devront être soumis par les régions avant le 11 mars 2015.

Un rapide tour de table montre que 10 postes d'INS sont souhaités sur l'ensemble des régions, ce qui est largement supérieur aux besoins d'une part, et certainement aux possibilités qui seront ouvertes par le CDN d'autre part. 4 postes INS féminine et 4 postes INS masculins sont demandés au CDN assorti d'un âge maximum de 45ans le jour de la réunion administrative pour les candidats masculins.

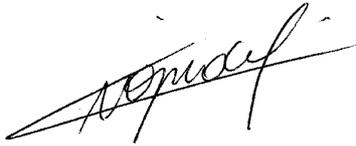
## **12 Fin de réunion**

L'heure de clôture de la réunion ayant été atteinte, il n'est pas possible de traiter les autres points de l'ordre du jour, qui sont donc remis à la prochaine réunion de CTN.

*Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi*

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :  
**Samedi 17 janvier 2015 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane**

Secrétaire de séance  
J.P. VIGNOCCHI



Président de la CTN  
Jo VRIJENS



**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 24 mai 2014, de 9h30 à 16h30**  
**A Marignane, hôtel Best Western**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Georges COPPOLA
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Non représentée
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	Jo VRIJENS
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Georges COPPOLA

## Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN  
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN  
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN  
Eric BERGMANN, Référent CMPN  
Bertrand MARTIN, Référent Développement Durable  
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT

Les instructeurs Nationaux :

Guy ZONBERG  
Gérard PUIG

## Sont excusés :

René CAVALLO, Trésorier de la CTN,  
Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

-----

### **1 Mot du Président**

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants et fait part des soucis de santé de Jérôme CARRIERE, Instructeur National, en lui souhaitant un prompt rétablissement.

### **2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 18 janvier 2014**

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 18 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

### **3 Informations, remarques et retours CDN**

#### **Un nouveau DTN :**

Jo VRIJENS fait part de la nomination de Richard THOMAS, ex DTN Adjoint en kayak, au poste de DTN.

#### **Le Code Vagnon Niveau 4 :**

La réécriture du N4 du Code Vagnon fait l'objet d'une procédure juridique, la FFESSM ne peut donc pour le moment pas s'engager à positionner cet ouvrage en tant qu'« ouvrage recommandé ».

#### **La composition des jurys d'examen de GP-N4 et de MF1 :**

Les propositions de nouvelle composition de ces jurys sont entérinées, donc pour mémoire :

- un jury GP-N4 ne nécessite plus la présence d'un Instructeur Régional et peut être à présent constitué de deux 2<sup>ème</sup> degré (MF2, BEES2 ou DESJEPS), dont l'un est désigné par le Président de CTR et dont l'un n'est pas licencié ou employé dans la structure organisatrice,
- un jury MF1 ne nécessite plus la présence d'un Instructeur National, seulement d'un Instructeur membre du Collège Régional, qu'il soit Instructeur Régional ou Instructeur National.

### **Points divers adoptés et évoqués par le CDN :**

- Le nouveau règlement du Collège des Instructeurs Nationaux,
- Le fait qu'il n'y ait pas d'épreuve de conduite de palanquée pour les plongeurs militaires etc..., mais une simple attestation signée par un E4,
- Le nom de Roger WEIGELE est retenu pour la promotion MF2 2015,
- Un certificat médical d'un médecin généraliste suffit pour les baptêmes des plongeurs en situation de handicap, en deçà de la profondeur de deux mètres,
- L'utilisation du recycleur n'est pas autorisée aux plongeurs en situation de handicap,
- La plongée en milieu artificiel n'étant pas réglementée par le Code du Sport, il n'y a pas lieu de créer de réglementation fédérale sur le sujet,
- Le CDN demande de préciser le détail des voix lors des votes effectués en CTN.

### **Les partenariats :**

Le partenariat avec SCUBAPRO est renforcé.

BEUCHAT devient partenaire de la FFESSM sur le matériel sportif (NAP, Hockey, NEV, PSM).

### **Les inscriptions au MF2 :**

Jo VRIJENS rappelle l'importance de respecter les délais d'inscription pour les dossiers MF2, dans la mesure où les IN ne sont pas taillables et corvéables à merci et qu'il faut donc un certain temps pour établir les plannings et les convocations aux stages et examens MF2. La composition de ces derniers devient donc difficile à modifier avec le temps lorsque des inscriptions tardives arrivent.

Un débat s'engage sur le sujet, mais tous conviennent pour le moment de ne rien changer, simplement d'être plus vigilants sur les délais de transmission des dossiers une fois en mains de la CTN.

### **Nomination d'un référent « Développement durable » :**

Bertrand Martin est nommé « Référent Développement Durable » auprès de la CTN.

### **Retour d'expérience sur le nouvel examen GP-N4 :**

Eric HEBERT présente l'ensemble des retours en sa possession, mais le nombre de sessions organisées depuis le début de l'année est faible, il convient donc d'attendre la fin de l'été pour disposer d'une meilleure vision.

Jo VRIJENS précise que les remarques principales ne portent pas sur l'organisation, mais sur les coefficients ou sur des points de pédagogie.

Un débat s'engage sur les poids relatifs des coefficients, mettant en avant l'importance des coefficients de l'épreuve de conduite de palanquée par rapport aux autres épreuves techniques, qui limite l'impact des mauvaises notes dans ces dernières.

Une réflexion doit être menée sur ce sujet, une piste évoquée par Jean-Pierre VIGNOCCHI consiste peut-être à mettre des notes minimales dans les autres épreuves techniques.

Quoi qu'il en soit, aucune modification ne sera engagée sur l'année 2014.

## **4 Le mémento du plongeur et le MFT plongeurs air**

Hervé VILLALBA présente les remarques des différentes CTR qui lui sont parvenues concernant le résultat des travaux du groupe de travail dont il a la charge. Le délai de réponse était court pour analyser les propositions faites pour le Mémento et le MFT, elles ne peuvent pour l'instant donc pas prétendre à être exhaustives.

Un débat s'engage sur les diverses remarques formulées, Jo VRIJENS s'attache à le recentrer vers les objectifs définis pour ces deux documents, à savoir :

- Un mémento destiné aux plongeurs pour leur permettre de mieux cerner ce qui est attendu par niveau, de façon succincte,
- Un MFT mis en conformité entre les N1, 2 etc... et les PEx et PAX, à destination des formateurs.

**Proposition :** Adoption de la création du Mémento et de la refonte du MFT.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

## **5 Le certificat médical pour le passage des N2 et N3**

### **5.1 – Pour le passage des N2 et N3:**

Face aux difficultés rapportées par certaines régions pour trouver un médecin spécialiste en vue d'obtenir un certificat médical pour le passage des brevets de plongeurs, la CTN évoque la possibilité de supprimer cette obligation.

Eric BERGMANN indique que la CMPN, saisie pour avis pour la circonstance, n'a pas encore pu débattre de ce sujet, qui sera abordé courant juin 2014.

Ceci dit, afin de ne pas retarder le processus de décision qui appartient au CDN, Jo VRIJENS propose que la CTN vote pour savoir si cette éventuelle simplification est souhaitée ou pas.

Cette simplification n'est pas d'actualité pour les encadrants ni pour les jeunes plongeurs.

La CTN demande donc à la CMPN d'émettre un avis sur la pertinence de l'éventuel allègement envisagé.

### **5.2 – Pour les encadrants :**

La question se pose de savoir s'il est pertinent de ne demander qu'un certificat médical établi par un généraliste à un encadrant qui peut encadrer un plongeur en formation, à qui on demande un CM établi par un spécialiste.

Ceci étant à mettre en lumière par rapport à la réglementation hyperbare, dont les obligations en la matière sont bien plus contraignantes.

Pour le moment, la CTN ne se prononce pas sur ce sujet.

## **6 Les encadrants diabétiques**

De plus en plus de demandes de plongeurs diabétiques, à qui a récemment été ouverte la possibilité de plonger grâce aux récentes préconisations de la CMPN, de pouvoir à présent accéder aux brevets d'encadrement.

Jo VRIJENS demande donc à Eric BERGMANN l'avis de la CMPN sur ce sujet.

Eric BERGMANN indique qu'il semble difficile d'autoriser un diabétique à entrer en formation d'encadrant ou d'enseignant.

En revanche, il pourrait exister une possibilité pour les encadrants actuels qui deviendraient diabétiques pour leur permettre de continuer à exercer leurs prérogatives.

Ce point doit également être débattu en CMPN courant juin 2014 pour affiner ces remarques en vue de la production d'un avis officiel.

## **7 Les frais de déplacement**

Nous sommes confrontés depuis quelques temps à quelques abus (mini-bar etc...), en conséquence le Trésorier Général a décidé de prendre le problème en compte et a produit une nouvelle version de la fiche de frais, qui a été expédiée à tous les présidents de CTR.

Deux réunions sont impactées par cette remarque : les réunions de CTN et les AG.

- Les réunions de CTN : il a été décidé de rembourser 2 repas (le repas de midi étant pris en charge directement par la CTN, le second étant pris en note de frais). Le déplacement sera remboursé sur la base du transport SNCF en 2<sup>ème</sup> classe, et aucune nuit d'hôtel ne sera prise en charge.
- Les AG : le trajet sera remboursé sur la base d'un trajet SNCF en 1<sup>ère</sup> classe, 2 nuits d'hôtel à 70€ seront prises en charge (sauf réservation effectuée directement par la FFESSM), ainsi que 2 repas à 25€.

Après des débats multiples et la manifestation d'une incompréhension des régions par rapport au fait de devoir mettre la « main à la poche », la CTN trouve qu'il semble logique de prendre en charge une nuit d'hôtel plutôt que d'obliger les participants à prendre des trains de nuit, qui n'ont en outre pas toujours des horaires compatibles avec ceux des réunions.

**Proposition :** Le Président de la CTN se rapprochera de l'exécutif pour essayer d'amender cette nouvelle règle.

## **8 Les premiers retours sur les nouvelles épreuves du MF2**

Daniel HURON présente les retours sur les épreuves 13 et 14 qui se sont récemment déroulées à Niolon.

Retours :

- L'épreuve ne nécessite pas plus d'IN qu'avant, sur la base de la RSE, c'est-à-dire 1 IN pour 2 candidats.
- Temps global de la 50 à Niolon : 1H30 environ.
- Les enseignements à 50m se font sur calage sur l'ordinateur de l'IN qui joue le rôle de l'élève.
- Le recalage à 50 pour l'épreuve 14 se fait sur l'ordinateur du candidat.

- Actuellement, 18 sujets sont validés.
- Certains candidats sont tombés en panne d'air avec des 12 l. Proposition : possibilité de choisir un 15 l pour la 50m, mais sans incidence sur les autres épreuves.
- En revanche, obligation pour les IN de prendre un 15 l pour parer à tout risque de consommation excessive du candidat.
- La descente est parfois difficilement appréhendée par les IN : elle s'effectue bien tête en bas, mais les critères précis d'évaluation ne sont pas forcément clairs pour tous.
- Proposition : peut-être inverser les épreuves 13 et 14 pour limiter les risques.
- Epreuve 13 : proposer au moins 2 situations pédagogiques.
- Epreuve 14 : proposition de laisser le candidat à partir de 25 mètres.
- Proposition : pas de prise en compte du 2<sup>ème</sup> instructeur en termes d'évaluation du candidat, dans l'éventualité où il a des paliers à exécuter.

Eric BERGMANN indique que ces nouvelles épreuves sont beaucoup plus sécurisantes pour les instructeurs que les anciennes.

La CTN acte d'ores et déjà 2 points :

- Utilisation d'un 15 litres sur l'immersion à 50 mètres pour les épreuves N° 13 et 14
- Arrêt de l'épreuve 14 à 25 mètres

## **9 Le Collège des IN**

Jean-Noël TRUCCO fait le point sur le Collège des IN.

La formalisation de deux grands domaines de missions est actée :

- Missions techniques
- Missions expertes

En conséquence, la catégorie des IN « Experts » a été créée ; ils sont membres de plein droit du Collège.

Les IN Hors Classe deviennent IN Honoraires Hors Classe et ne sont plus membres du Collège (sans effet rétroactif).

Il n'y a pas de déclinaison de ces points au plan régional, du moins dans un premier temps.

Jean-Noël TRUCCO fait le point sur les effectifs :

- Il y a 96 IN en activité.
- Pour l'avenir : au 01/01/15, 26 IN seront experts, puis 3 à 5 experts chaque année jusqu'en 2029. Au 01/01/15, nous aurons donc 70 IN et 26 IN experts. Les besoins sont de l'ordre de 80/90 disponibilités d'IN par an (sur 1 semaine).
- Féminisation : il y a 12 IN féminines en tenant compte des INS. Pour avoir un taux d'IN femmes en relation avec le taux de licenciées, il faudrait 27 IN femmes. Il faudrait donc faire entrer en stage 3 à 4 INS femmes par an pour arriver à cet objectif : en conclusion, il faut donc poursuivre un recrutement spécifique pour atteindre cet objectif.
- Pour qu'il y ait recrutement, il faut qu'il y ait des sorties. Il semble se dessiner une sortie d'environ 2 à 3 IN par an. En conclusion, pour assurer le renouvellement actuel du collège pour dans 15 ans il faut recruter 4 IN par an, sans compter le fait que peut-être que les recrutés ne seront plus forcément tous présents dans 15 ans. Il faut sans doute envisager de recruter si possible des IN plus jeunes plutôt que des IN proches de la limite de 50 ans.

Jo VRIJENS suggère que la CTN propose qu'en 2015 il y ait un recrutement de 4 postes masculins et 4 postes féminins, peut-être avec une limite d'âge à 45 ans, puis que par la suite on s'oriente plutôt sur 2 postes masculins et 2 postes féminins jusqu'à la fin de l'olympiade (donc 2016 et 2017).

## **10 Subaqua**

Jo VRIJENS n'est pas satisfait des articles de CTN Info. Ni Claude DUBOC ni Jo VRIJENS n'ont pour mission d'être les seuls à alimenter cette rubrique. Jo VRIJENS est étonné du manque d'inspiration des collègues, notamment experts, sur les techniques diverses et variées et demande au délégué du collège de mobiliser le collège pour obtenir des articles de fond pour Subaqua.

Il rappelle aussi que pour que les INS soient admis, ils doivent fournir un résumé de leur mémoire sous forme d'un article insérable dans Subaqua.

Jean-Noël TRUCCO rappelle à ce sujet qu'encore faut-il les résumés soient publiés dans Subaqua. Il se dégage donc la nécessité qu'un comité de lecture relise ces résumés et décide de procéder à leur publication ou pas.

Jo VRIJENS rappelle que le rôle de Subaqua et de CTN Infos est de véhiculer la position officielle de la FFESSM et de la CTN.

Ex : aujourd'hui la RSE fait partie de nos examens, donc si un article doit paraître dessus il faut que ce soit une position officielle de la FFESSM. Subaqua n'est pas le lieu de débattre de ce sujet, le lieu adéquat pour cela est bien la CTN.

En conséquence il n'est pas souhaitable que des débats contradictoires se développent au sein de Subaqua.

## **11 La CMAS**

L'AG de la CMAS s'est déroulée à Rome début mai, suivie d'une réunion du Comité Directeur de la CMAS pour évoquer le « cas » de la FFESSM. Il apparaît que la CMAS semble adoucir ses positions vis-à-vis de la FFESSM.

A priori il faudra retirer le mot « CMAS » de nos cartes de niveau, puis par la suite que la FFESSM demande officiellement les conditions pour pouvoir remettre le logo CMAS sur nos cartes.

Actuellement, on constate qu'après le retrait des cartes N1 à N3, nous arrivons encore en 4<sup>ème</sup> position sur l'ensemble des pays en termes de nombre de cartes CMAS délivrées. La CMAS n'est évidemment pas insensible à cela.

Par ailleurs, la CMAS a demandé d'accorder la norme ISO aux plongeurs 1\* et 3\*.

## **12 Questions diverses**

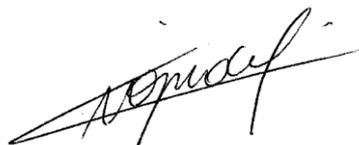
**Atlantique Sud** : Aujourd'hui un N2 doit avoir 16 ans et un N3 18 ans pour se voir délivrer le brevet. Or dans les aptitudes des PE et des PA, cet âge est requis pour pouvoir entrer en formation.

**Décision** : Harmoniser pour autoriser l'entrée en formation avant l'âge requis (durée de validité des compétences), mais pour ne pouvoir délivrer le brevet qu'une fois l'âge effectivement atteint.

*Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi*

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :  
**Samedi 20 septembre 2014 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane**

Secrétaire de séance  
J.P. VIGNOCCHI



Président de la CTN  
Jo VRIJENS



**Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale**  
**Samedi 18 janvier 2014, de 9h30 à 16h30**  
**A Marignane, hôtel Best Western**

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN  
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

**Diffusion (PV + 8 annexes) :** Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

**Pour information (PV sans annexe) :** Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

**Représentation des régions :**

Aquitaine, Limousin, Poitou, Charentes :	Eric HEBERT
Bretagne, Pays de la Loire :	Olivier BELAUD
Centre :	Eric BUISSEZ
Corse :	Jean-Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Bernard FABIANI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Yvon FAUVEL
Ile de France, Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Bernard FABIANI
Martinique :	Yvon FAUVEL
Nouvelle Calédonie :	Non représentée
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Pays Normands :	Bertrand MARTIN
Polynésie Française :	René CAVALLO
Provence, Alpes :	Claude DUBOC
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Serge SANCHEZ
Ile de La Réunion :	Pascal CHAUVIERE

**Sont également présents :**

Jean-Pierre VIGNOCCHI, Vice-Président de la CTN  
René CAVALLO, Trésorier de la CTN  
Daniel HURON, Premier suppléant de la CTN  
Jean-Noël TRUCCO, Délégué du Collège des IN  
Eric BERGMANN, Référent CMPN  
Pascal CHAUVIERE, Référent Handisub  
Hervé VILLALBA, Pilote du Groupe de Travail MFT

Les instructeurs Nationaux :

Jean-Claude JONAC

**Sont excusés :**

Georges COPPOLA, Représentant de la Côte d'Azur, représenté par Bernard FABIANI  
Claude MARTIN, DTN

La réunion est animée par Jo VRIJENS, président de la CTN.

-----

**1 Mot du Président**

Jo VRIJENS souhaite la bienvenue et la bonne année à l'ensemble des participants.

**2 Approbation du PV de la réunion de CTN du 7 septembre 2013**

Le procès-verbal de la réunion de la CTN du 7 septembre 2013 est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**3 Informations et remarques diverses**

**3.1 – Informations et décisions du CDN du 19 et 20 octobre 2013 :**

**La RSE :**

Le CDN a acté que l'organisation de la RSE sous la forme d'une noria est bien possible, rien ne l'interdit. En revanche le CDN demande à la CTN de produire des recommandations sur ce type d'organisation.

**Equivalence des brevets de la Commission « Plongée souterraine » :**

Le CDN n'a pas suivi la décision de la CTN d'accorder ces équivalences. Il n'y aura donc pas de brevets « Plongée souterraine » créés, mais une formation non diplômante avec obtention d'un brevet de la CTN dans les conditions votées par la CTN du 7 septembre 2013.

### **Stagiaires pédagogiques :**

Jo VRIJENS fait mention de l'article qu'il a publié dans le CTN Infos de SUBAQUA au sujet des conditions d'accueil des stagiaires pédagogiques dans les structures. Il pense qu'il s'agit d'une mise au point importante, d'autant qu'elle renvoie le stagiaire à ses obligations.

**Proposition** : insertion de ce paragraphe dans le livret pédagogique (*Annexe 1*)

*Vote : Abstention : Midi-Pyrénées et Côte d'Azur*

*Pour : toutes les autres CTR*

*Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

### **Budget :**

Le budget de la CTN est reconduit à peu de choses près pour 2014.

Suite à quelques abus relevés, Jo VRIJENS indique que les notes de bar d'hôtel ou de mini-bar des chambres d'hôtel sont à la charge des participants aux réunions et séminaires et doivent être réglées avant leur départ. Elles ne doivent en aucun cas donner lieu à une demande de remboursement.

### **Les Mémoires d'IN :**

Tous les mémoires des IN qui ont été transmis à Rodolphe GRISEY sont aujourd'hui en ligne pour consultation libre par tous à partir du site de la CTN. Il faut toutefois rappeler que le contenu de ces mémoires n'engage que leurs auteurs respectifs et qu'il ne reflète ni la position officielle de la CTN ni celle de la FFESSM, d'autant qu'avec le temps le matériel, les connaissances, les méthodes et la pédagogie ont évolué.

### **La CMAS :**

Une nouvelle numérotation des cartes CMAS a vu le jour (*Annexe 2*).

La CMAS a décidé de mettre en place une base de données des brevets.

Elle souhaite se doter d'outils pédagogiques, mais force est de constater que le budget manque pour ce projet.

Elle souhaite enfin rajouter un standard concernant le gonflage.

### **3.2 – Les stagiaires des TSI :**

Un 2<sup>ème</sup> degré est autorisé à encadrer 4 stagiaires MF1 simultanément, mais cette limitation n'existe pas pour le TSI.

**Proposition** : mettre en place une limitation à l'encadrement de 4 stagiaires maximum au sein d'une même séance pour les TSI.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

### **3.3 – Base de données des sujets d'examen MF2 :**

Jo VRIJENS informe que cette base de données est aujourd'hui en ligne.

### **3.4 – Les équivalences avec le Niveau 4 :**

La question qui se pose est de savoir si nous devons imposer la réalisation de la nouvelle épreuve de Conduite de Palanquée pour délivrer les équivalences avec les brevets militaires etc..., ou si l'on peut se contenter d'une attestation signée par un E4.

**Proposition** : faire évaluer cette compétence lors d'un examen de GP-Niveau 4.

*Vote : Abstention : RABA et BPL*

*Pour : toutes les autres CTR*

*Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

### **3.5 – Tests de narcose :**

Pascal ZENATTI de PHYSIO-EXTREM a conçu et réalisé des tests de narcose sous forme de plaquettes immergeables, qui peuvent présenter un intérêt pour les formations dans la zone des 40 mètres et plus. Elles peuvent être acquises au besoin directement auprès de :

Pascal Zenatti – PHYSIO-EXTREM

Tél : 04.91.25.05.84 – Fax : 09.72.12.13.39

e-Mail : contact@physio-extrem.com.

### **3.6 – Cartes « Vêtement sec » :**

Le CDN a évoqué la mise en place de ces cartes qui peuvent correspondre à une demande. Cette demande n'est pour autant pas rapportée par les Présidents de CTR comme une demande pressante du terrain. De plus, l'inquiétude d'une possible future obligation de possession de cette carte pour être autorisé à plonger en vêtement sec est partagée par l'ensemble des techniciens.

**Proposition** : créer une carte de qualification « Vêtement sec ».

**Vote** : *Pour : aucune CTR*

*Proposition rejetée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

### **3.7 – Cartes délivrées :**

Jo VRIJENS fait état d'une nouvelle chute du nombre de cartes délivrées. Il pointe particulièrement une nouvelle baisse des délivrances de Niveau 1 qui s'élève à 1.000 cartes environ en 2013, ce qui porte à une baisse globale de 3.000 cartes depuis 3 ans.

Il rappelle que bien que préoccupant, ce phénomène ne concerne pas directement la CTN car il s'agit du niveau d'entrée, qui dépend surtout de la politique générale, de la communication, etc... de la Fédération.

Il pointe par ailleurs la baisse des N4 et des MF1 qui se chiffre à 25% environ, laissant penser que des actions doivent être entreprises ; certaines seront développées dans des points ultérieurs de l'ordre du jour.

Enfin il note une baisse de 1.000 cartes Nitrox, certainement due à un essoufflement de la pratique. (*Annexe 3*)

### **3.8 – Le PA12 :**

Il y a lieu de s'interroger sur la pertinence du maintien de cette qualification au sein de notre niveau 1. Il y a eu 138 PA12 délivrés en 2013.

**Proposition** : Séparer la qualification du Niveau 1 et en faire une qualification à part entière.

**Vote** : *Abstention : Provence et Réunion*

*Pour : toutes les autres CTR*

*Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

### **3.9 – Code Vagnon Niveau 4 :**

Les Editions Vagnon proposent une nouvelle version de ce code et ont demandé à la FFESSM l'autorisation d'y faire figurer le logo de la fédération avec une recommandation. La réponse de la fédération, pour le moment réservée, est conditionnée à la lecture de cet ouvrage, ce qui sera fait prochainement.

### **3.10 – Le DTN :**

Le choix du nouveau DTN sera annoncé avant l'AG d'Avignon. Il n'est pas exclu que le prochain DTN soit issu d'une autre pratique sportive que la nôtre.

### **3.11 – HandiSub :**

Jo VRIJENS remercie Pascal CHAUVIERE pour l'organisation et la tenue stand HandiSub au Salon de la Plongée de Paris.

Pascal CHAUVIERE indique que 298 personnes ont été reçues et que de très bons contacts ont été noués. Par ailleurs, le maillage du territoire en MFEH1 est aujourd'hui quasiment achevé.

Eric BERGMANN indique qu'il soumettra au prochain CDN la proposition visant à conserver l'obligation de certificat médical y compris pour le baptême pour les populations HandiSub. Cependant, jusqu'à la profondeur de 2 mètres, il proposera de se contenter du certificat médical d'un médecin généraliste, à condition que la plongée soit réalisée sur une profondeur maximale de deux mètres.

#### **4 Valorisation du GC4**

Etant donné que la réflexion visant à bénéficier de l'acquis des compétences d'un niveau dans la préparation d'un niveau supérieur est actuellement en cours d'élargissement à l'ensemble des brevets et qualifications, il ne paraît pas opportun de voter immédiatement sur la mise en place concernant le GC4.

Après présentation de Serge SANCHEZ et discussions, la proposition ci-dessous est mise au vote.

**Proposition** : ne rien mettre en place pour le moment, et attendre les résultats d'un groupe de travail sur la refonte de la filière encadrants.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

#### **5 Mise en place d'un Groupe de Travail sur la refonte de la Filière Encadrants**

Consécutivement aux réflexions ci-dessus et dans un objectif d'allègement des formations, Jo VRIJENS souhaite mettre un groupe de travail en place sur la prise en compte de l'expérience dans la formation de la filière Encadrants.

Le groupe se constitue donc de la manière suivante : Pascal YAN (pilote), Olivier BELAUD, Serge SANCHEZ, Jean-Noël TRUCCO et Patrick LAMERAT.

#### **6 Le Collège des IN**

Jean-Noël TRUCCO présente l'avancement du Règlement Intérieur du Collège des IN, en vue de la mise en place des nouvelles orientations et plus particulièrement de la création des IN « Experts », en s'appuyant sur la remarque que les missions d'un IN ne se cantonnent pas aux seuls stages et examens MF2, mais également à des missions plus intellectuelles, comme la veille pédagogique, etc.... Afin de favoriser le renouvellement du Collège, au-delà de 65 ans tout IN devient de fait « Expert », même s'il est encore apte à assurer toutes les missions, ce qui n'interdit pas de faire appel à lui pour les stages et examens MF2 s'il est médicalement apte. (*Annexe 4*)

Les obligations régionales des IN : le défaut d'activité régionale n'impacte pas le niveau national pour les IN. Les obligations régionales se limitent à présent à une charge comprise entre 3 et 6 jours sur 2 ans, au choix de la région concernée.

Obligations nationales : il est acté que les souhaits exprimés par les IN lors des vœux annuels mais non satisfaits (hors vœux pour l'Outre-Mer) sont comptabilisés dans les obligations.

**Vote** : sur le nouveau RI du Collège des IN :

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

#### **7 Positionnement des IN, IR et MF2 dans les examens régionaux**

Suite au recul de nos certifications N4 et MF1, plusieurs réflexions ont vu le jour.

##### **7.1 – Le Niveau 4 :**

L'idée est de supprimer l'obligation d'avoir un IR délégué par la CTR sur un examen de Niveau 4, pour la remplacer par l'obligation moins contraignante de déléguer un MF2 ou un BEES2 ou un DESJEPS, tout en conservant la mainmise de la CTR sur la désignation du 2<sup>ème</sup> degré.

**Proposition** : l'organisation d'un examen de Niveau 4 reste bien du ressort de la CTR, la seule modification est qu'il n'y a plus de nécessité de déléguer un IR, il suffit de disposer de deux 2<sup>ème</sup> degré (MF2, BEES2 ou DESJEPS), dont l'un est désigné par le Président de CTR et dont l'un n'est pas licencié ou employé dans l'la structure organisatrice.

*Vote : Contre : Nord, Centre et BPL (266 voix)*

*Abstention : IdF, Martinique, Guadeloupe et Normandie (438 voix)*

*Pour : toutes les autres CTR (846 voix)*

*Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées*

## 7.2 – Le MF1 :

De la même manière, la proposition est faite de remplacer dans la composition du jury « Instructeur national fédéral délégué par la CTR » par « Instructeur fédéral membre du collège régional délégué par la CTR » et de supprimer la phrase « En cas d'impossibilité d'obtenir un instructeur national fédéral, le président de la CTR peut désigner un instructeur régional fédéral » afin d'ouvrir de façon pleine et non pas exceptionnelle la délégation CTR sur les examens MF1 aux Instructeurs Régionaux.

Il conviendra également dans ce cas de modifier la dernière phrase du paragraphe, qui fait également référence à l'Instructeur National.

**Proposition** : supprimer l'obligation de déléguer un Instructeur national dans les examens MF1, selon les modalités décrites ci-dessus.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

## 8 Les INS 2015

Il y a aujourd'hui 7 candidatures féminines qui ont ou qui vont déposer leur dossier en 2014 pour un recrutement exclusivement féminin de 4 postes. Dès l'année prochaine, la possibilité de faire acte de candidature sera à nouveau ouverte aux hommes, ceci dit il subsistera tout de même des candidatures féminines en marge des candidatures masculines pour répondre à la volonté de poursuivre la féminisation exprimée par le CDN durant la totalité de l'olympiade.

**Proposition** : Dès 2015, si une région a une candidate féminine en cours de cursus INS, elle pourra tout de même présenter une candidature masculine, autrement dit l'article 4.1.3 du RI du Collège des IN ne s'appliquera pas dans ce cas précis.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

## 9 L'harmonisation du MFT

Hervé VILLALBA présente les travaux du groupe de travail dont il a la charge. Le groupe est en train de proposer une réécriture du MFT pour :

- 1) Mettre en accord les compétences identiques entre les divers brevets et qualifications, par exemple entre le Niveau 2 et les qualifications PA20 / PE40.
- 2) Réintégrer des références à des compétences techniques du type « Vidage de masque », etc... pour que tous les enseignants et plus particulièrement nos initiateurs puissent se raccrocher à des notions plus proches du terrain, la rédaction actuelle étant jugée trop « intellectuelle ».
- 3) Rajouter une partie destinée aux plongeurs afin de leur permettre de connaître les compétences qu'ils doivent atteindre pour acquérir un niveau

La rédaction sera donc déclinée en deux parties :

- 1) Le MFT, à destination des formateurs
- 2) Un livret à destination des plongeurs, en parallèle au MFT

Enfin, la rédaction de ces documents doit s'inscrire dans un contexte global d'amélioration de la charte graphique et de la présentation, afin de les rendre attractifs. (*Annexes 5 et 6*)

## 10 Chapitre Historique et Introduction du MFT

Jean-Noël TRUCCO présente les paragraphes en cours de réécriture dont il a la charge. (*Annexes 7 et 8*)

**Vote** : sur l'intégration de ces paragraphes dans le MFT.

*Vote : proposition adoptée à l'unanimité des CTR présentes ou représentées*

## 11 Décompression et enseignement des tables

Eric HEBERT présente les travaux du groupe de travail dont il a la charge.

L'orientation des travaux part du principe que bien que les tables MN90 constituent actuellement l'épine dorsale de l'enseignement de la désaturation à la FFESSM, force est de constater que la réalité du terrain privilégie largement l'ordinateur, donc l'individualisation des procédures de désaturation.

Les travaux du groupe en sont à leurs prémices, le groupe doit poursuivre son travail et présenter des points d'avancement réguliers en CTN.

## **12 La note de 08/20 en discussion de jury MF2**

Le maintien de cette note minimale de 08/20 a déjà été votée favorablement à deux reprises en 3 ans depuis la mise en place du nouvel examen prévu au nouveau cursus MF2.

Certains pensent que son application est trop « brutale », faisant référence à des candidats éliminés sans discussion pour une question de 1 point dans une épreuve.

Jo VRIJENS indique qu'il s'est livré à une étude sur ces cas « litigieux » depuis la mise en place de l'examen avec acquisition partielle de groupes. Le résultat de cette étude montre que seulement 4 candidats sur l'ensemble de ceux qui se sont présentés au MF2 depuis la nouvelle mouture de l'examen en 2011 se sont trouvés dans un cas de figure proche.

**Proposition** : conserver la note minimale de 08/20

**Vote : Contre : RABA, BPL et Atlantique Sud**

**Abstention : Normandie**

**Pour : toutes les autres CTR**

**Proposition adoptée à la majorité des CTR présentes ou représentées**

## **13 MedSubHyp et les plongées « yoyo »**

Eric BERGMANN présente les résultats de la réflexion de la société savante MedSubHyp sur l'hyperbarie, la surveillance des moniteurs salariés et les plongées « yoyo ».

Le seul avis qui ait été complété à ce jour concerne les plongées « yoyo ».

Cet avis a été jugé comme très contraignant par la CTN, qui n'a par ailleurs jamais été consultée sur le sujet.

Une réunion est actuellement souhaitée par le Ministère entre la fédération et MedSubHyp afin d'en débattre.

La CTN précise que la position de MedSubHyp n'est que consultative et ne constitue donc en aucun cas une recommandation, mais simplement un avis qui lui semble peu réaliste en termes d'application sur le terrain.

## **14 Questions diverses**

**Atlantique Sud** : La réglementation dans le milieu artificiel < 6m : aucun texte ne régit cette activité, la question est posée de savoir s'il ne serait pas temps de la réglementer.

Jo VRIJENS propose de demander au CDN s'il souhaite mettre un minimum de réglementation avant d'entamer toute réflexion sur le sujet.

**Provence** : Doit-on mettre un barème « femmes » à l'épreuve de mannequin de l'Initiateur, du Niveau 4 et du MF2.

Le barème « femme » a été établi pour les épreuves sportives, le mannequin n'en est pas une.

**Proposition** : doit-on se pencher sur le sujet.

**Vote : Pour : Provence et Atlantique Sud**

**Contre : toutes les autres CTR**

**Proposition rejetée à la majorité des CTR présentes ou représentées**

**Promotion MF2 2015** : elle portera le nom de Roger WEIGELE

*Secrétaire de séance : Jean-Pierre Vignocchi*

La prochaine réunion de la Commission Technique Nationale est fixée au :  
**Samedi 14 juin 2014 à Marseille au Best Western aéroport de Marignane**

Secrétaire de séance  
J.P. VIGNOCCHI

Président de la CTN  
Jo VRIJENS

